

# I N F O R M A T I O N   A U X   C A N D I D A T S

## ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

**SCRUTIN DU 11 MARS 2019**

Les opérations de vote en vue de l'élection des membres de la Chambre Régionale d'Agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur ( Collège 2 à 5) , fixée au 11 mars 2019, se dérouleront à l'urne de 10 h 30 à 12 h 00 à la préfecture de région – Place Félix Baret 13006 Marseille

Pour ce scrutin, il appartient aux électeurs et aux organisations syndicales désirant présenter une liste de candidats dans l'un des collèges pour cette élection, de télécharger le dossier de candidature **sur le site internet de la préfecture de région :**

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

Les déclarations de candidature seront à déposer à l'adresse suivante, entre le 4 mars **et le 8 mars 2019 à 12 h (date et heure limite):**

Préfecture des Bouches du Rhône  
Bureau des élections et de la Règlementation  
Place Félix Baret  
13006 MARSEILLE

Sur rendez-vous par messagerie: [pref-elections@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-elections@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- la déclaration collective de candidature de la liste
- pour chaque candidat : la déclaration individuelle de candidature signée et la copie de sa pièce d'identité
- pièce d'identité du déposant de la liste